



THOMAS BERNARDY

prestataire artistique

CLAUSES ET PRESTATIONS



PRÉSENTATION et TARIFS

L'entreprise Thomas Bernardy est une micro-entreprise de prestations culturelles et artistiques qui fourni divers services artistiques et solutions évènementielles à destination non exhaustive des entreprises, collectivités, associations, particuliers etc.

Allant de réalisation de pièces scénographiques à l'animation d'évènements festifs et culturels en passant pas des cours et ateliers d'éveil artistique et narratif. En outre l'entreprise Thomas Bernardy propose un gamme de services en lien avec:

- le graphisme
 - la peinture
 - l'illustration d'ouvrage et de supports print et web
 - la scénographie
 - le spectacle vivant
 - l'éveil aux arts plastiques et graphiques
 - la mise en page
 - les expositions
- et peut intervenir sur commande en amont ou au cours de vos manifestations.

Les prestations qu'elle propose sont soit déjà existante et à adapter à vos besoins, soit à débattre et étudier sur mesure avec l'employeur/commanditaire. (voir le catalogue des prestations à télécharger sur thomasbernardy.jimdo.com)

L'entreprise Thomas Bernardy, du nom de son fondateur est née en Juillet 2018 de l'initiative de ce dernier qui possède l'expérience et le savoir-faire technique adapté à vos besoins.



Les tarifs appliqués à ces prestations sont partagés en 3 catégories selon leurs degrés de technicité:

- Catégorie 1: TECHNICITÉ RÉDUITE:

À partir de la présence sur place de Thomas Bernardy (ci-après nommé «Le prestataire»): installation, préparation, montage, démontage, prise de contact sur place et démonstration des techniques employées:15€/h

- Catégorie 2: TECHNICITÉ AVANCÉE:

Présence sur place et/ou mise en pratique de techniques artistiques et scéniques, cours et ateliers pédagogiques, intervention diverses requérant un degré avancé de technicité et de qualification:30€/h

- Catégorie 3: TECHNICITÉ ÉLEVÉE:

Présence sur place et mise en pratique de techniques artistiques complexes requérant un haut niveau de technicité, d'implication et de compétences:50€/h

Ces tarifs comprennent: Les charges et cotisations applicables à l'entrepreneur, le matériel (hors matériel spécifique nécessaire à l'aboutissement de demandes spécifique: selon l'appréciation du prestataire).

Ces tarifs ne comprennent pas: les défraiements kilométriques liés ou non au déplacement du prestataire et du matériel, la location éventuel d'un véhicule spécifique (camionnette), la prise en charge du/des repas éventuel(s) du prestataire qui peuvent être demandés en amont et couchés sur facture. Le prestataire étant le seul habilité à établir le degré de technicité requis, se réserve le droit de décider de la catégorie s'appliquant à la demande du commanditaire/employeur et s'engage à faire figurer sur devis et factures les-dites catégories conjointement au descriptif des tâches.

Étant entendu qu'ils ne sont pas le reflet du travail d'un artiste patenté, ces tarifs sont établis de manière à concorder au plus juste avec les besoins et à pouvoir élaborer des estimations/budgets sur devis. Ces tarifs, à contrario de certaines dispositions annexes (acquisitions des pièces issues de l'intervention du prestataire lors de manifestations) ne sont pas négociables.

Le tarif total de la prestation apparaissant sur devis et facture ne tient compte d'aucune TVA (non applicable par le micro-entrepreneur) et ce même sur les défraiements (repas, carburant, matériel...). Le montant du défraiement kilométrique éventuel est calculé selon un barème fixé à 0,20€/km et selon une distance établie sur le site «mappy». Pourra figurer sur facture et devis la location d'une camionnette ou de tout autre utilitaire pour le transport de grosses pièces. Cette disposition sera auquel cas sujet à concertation entre l'employeur et le prestataire et figurera sur la fiche «résumé». Le prestataire s'engage à trouver lui-même et à démarcher le véhicule en question de la manière la plus cohérente et au tarif le plus compétitif au regard de la demande de son client.

Le règlement de la facture devra intervenir **au plus tard 45 jours après la date d'émission de la facture** (plus un délai de 3 jours supplémentaire dans le cas d'un envoi postal soit 48 jours. L'envoi d'une facture par mail n'offre pas le droit à ce délai supplémentaire). Au delà de 45 jours ouvrés, une relance sera envoyé et pourra ouvrir droit à une majoration de la part du prestataire correspondant à 10% du montant totalTTC par tranche(s) de 45 jours.

À noter qu'en cas de poursuites et en vertu de l'article L 441-6 du code du commerce ces manquements peuvent être sanctionnées d'une amende de 75.000€ prononcée par l'administration.



PROCÉDURES

Vecteur essentiel à la communication des activités de l'entreprise, le site thomasbernardy.jimdo.com vous permet de connaître l'actualité de l'entreprise et du travail de Thomas Bernardy.

En lien, l'adresse mail du prestataire: 8thomasbernardy8@gmail.com vous permet de prendre contact avec le prestataire.

1/ Sur demande par courriel un «résumé» vous sera envoyé reprenant les informations liées à la commande ainsi que le devis qui y est associé. La fiche «résumé» dans un soucis de précision comportera les tâches, contraintes, dates, lieu(x), heure(s) et adresse postale et/ou mail liés à la commande et sera conservée par le prestataire pour faire foi en cas de litiges.

La fiche «résumé», le rappel des présentes conditions ainsi que le devis ainsi établi sera soumis à la signature du client et fera office de contrat.

Dans le cas d'un travail de design-graphique et de mise en page le commanditaire s'engage à faire parvenir avec sa demande le **contenu exact et définitif du texte à mettre en page.** Aucune retouche postérieure au travail fini ne saurait être apporté au texte. Le-dit texte figurera par ailleurs sur la fiche «résumé». À noter que le travail graphique ne sera finalisé qu'après relecture et validation par le client sur une version semi-définitive en basse définition.

2/ Apres corrections éventuelles et validation du devis, le prestataire s'engage a fournir le travail demandé dans les conditions mentionnées sur le contrat.

Les dépassements horaires, kilométriques, de travail et de technicités liés aux incidents de type organisationnels imputables au commanditaire pourront être rapportés en sus de la fiche «résumé» et seront ajoutés à la facture du client.

En cas de défaillances techniques ou d'incidents organisationnels dépendantes du prestataire une remise pourra être accordée au commanditaire dans la mesure d'une intervention sur déplacement et que l'incident s'il est constaté par le commanditaire n'est pas dû à l'appréciation erronée des clauses exprimées sur la fiche «résumé».



PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉS

Les questions de propriété intellectuelle et graphique relatives à la prestation artistique, ainsi que la responsabilité professionnelle du prestataire étant nombreuses et particulièrement mal connues du public, le chapitre suivant y est consacré.

S'il est entendu que dans le cas d'une commande scénographique, décorative, publicitaire et graphique le commanditaire est indiscutablement l'acquéreur du travail fini la question de la propriété des productions issues de l'intervention artistique in-situ du prestataire (reportage dessiné en particulier)

lors d'un évènement est une question qui doit être débattue séparément de la commande initiale. Le client, dans la démarche de solliciter l'intervention du prestataire en tant qu'animation lors d'un évènement ne saurait être considéré comme le propriétaire des dessins ou peintures issues de cette prestation. Le prestataire demeure le propriétaire des pièces issues de son travail artistique sauf consentement réciproque débattu en amont de la prestation ou si le commanditaire de l'intervention s'en porte séparément acquéreur (en plus du coût de la prestation). Auquel cas cet engagement devra être clairement présenté par le prestataire et entendu par le commanditaire.

L'entreprise Thomas Bernardy, soucieuse d'éviter tout malentendus quant à la nature exacte de ses prestations s'engage à fournir en illustration de son catalogue, du site thomasbernardy.jimdo.com et de tout autre moyens de communication des supports graphiques, vidéos ou photographiques des dites prestations si tant est qu'elles ne portent pas atteintes aux droits à l'image des commanditaires dont elles sont issues et des personnes pouvant figurer sur certaines d'entre-elles (NB: Les dessins et peintures n'étant pas de natures photographiques



ne peuvent être considérés comme compromettantes). Néanmoins, afin de pouvoir communiquer sur son activité Thomas Bernardy se réserve le droit et le bénéfice de conserver des images des créations et commandes diverses. À ce titre et dans la limite du respect de la vie privée et du droit à l'image, la signature du contrat par le commanditaire validera de plein droit cet accord.

L'entreprise Thomas Bernardy se porte responsable en outre des dispositions suivantes:

- L'intégrité et de la présence du prestataire en temps et lieu de la prestation.
- Le matériel convenu et nécessaire à la prestation, son acheminement et son installation (location d'utilitaire et matériel pédagogique en sus et au besoin).
- La gratuité des devis.
- La réalisation et la concordance des prestations avec la ou les demande(s) du client.
- L'assurance des biens et des personnes mobilisé(s) dans le cadre de la prestation.

L'entreprise Thomas Bernardy ne saurait être tenue responsable des aléas suivants:

- L'annulation ou l'interruption de la prestation en cas d'interventions de plein air dans des circonstances perturbées sans solution de replis (météorologiques, géologiques, animales, bactériologiques etc.)
- L'annulation ou l'interruption de la prestation en cas de comportements abusifs, d'outrage, d'agression ou de tout autres interventions compromettant de manière réelle le bon déroulement de la prestation et l'intégrité du prestataire.
- Les erreurs d'interprétation, d'incompréhension ou de quiproquos quant à la nature de la commande/demande qu'elles soient manifestées avant, pendant ou après la prestation dès lors que cette commande ai fait l'objet d'un contrat signé ou d'une validation de la fiche «résumé» dûment portée à la connaissance et à l'acceptation du client.

En cas de litiges et d'épuisements des solutions entre commanditaire et prestataire, la nature commerciale de l'entreprise Thomas Bernardy devra être considérée ainsi que la signature et l'acceptation des présentes clauses réunies sous forme de contrat.

**Entreprise Thomas Bernardy
prestataire artistique**

thomasbernardy.jimdo.com



courriel:

8thomasbernardy8@gmail.com

adresse postale:

Ets Thomas Bernardy
4 place Guilgot
88000 Épinal

SIRET: 818 901 407 00028.

Dispensé d'immatriculation au registre
du commerce et des sociétés (RCS)
et au répertoire des métiers (RM)

